

COMMUNIQUE DE PRESSE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 MAI 2021

Les communes au centre de la gouvernance intercommunale

Le dernier conseil communautaire de la Lomagne Gersoise s'est déroulé le 26 mai dernier, à la salle des fêtes de Lamothe-Goas. Au cours de cette assemblée, l'ordre du jour a principalement porté sur les questions de la gouvernance communautaire et sur la fin de l'opération d'atelier relais Bioccitanie.

Au sein d'une première partie très administrative, le Président Xavier BALLENGHIEN a proposé à ses collègues élus l'adoption du Pacte de Gouvernance, prévu par la loi engagement et proximité, qui permet à chaque territoire d'organiser les relations entre la communauté de communes et ses communes membres.

Rappelant le projet de territoire adopté lors du débat d'orientations budgétaires, le Président a précisé sa ferme volonté de conforter le rôle des communes au centre de l'intercommunalité, qui doit demeurer l'espace de l'investissement structurant et de la solidarité territoriale.

Le pacte de gouvernance de la Lomagne Gersoise, volontairement simple pour être le plus adapté aux réalités territoriales, devra garantir la pleine association des communes, des maires et des conseils municipaux aux décisions de la communauté de communes, en tant qu'échelons premiers de proximité et de relations avec les habitants.

Pour cela, le Président propose de mettre en place des commissions territoriales, qui seront animées par le 1^{er} Vice-président Philippe BLANCQUART, qui permettront une plus grande prise de parole et participation des élus municipaux selon les questions traitées. Ces nouvelles commissions travailleront en complémentarité avec les commissions thématiques déjà en place, la conférence des Maires qui va s'engager en juin, et le conseil de développement dont le desserrement des mesures sanitaires va permettre la réactivation prochaine.

Le conseil communautaire a ensuite approuvé les différentes démarches nécessaires pour la finalisation de l'opération d'atelier relais Bioccitanie : signature des avenants aux marchés de travaux pour répondre au mieux aux derniers besoins de l'exploitant ; souscription auprès du Crédit Agricole de l'emprunt nécessaire à l'autofinancement de l'opération (1.350.000 €) ; ajustement du crédit-bail immobilier.

Le Président a rappelé que les conditions de délais et d'équilibre financier posées par l'entreprise avaient été respectées et permettent dès aujourd'hui l'exploitation de cette unité de stockage et de transformation de l'ail bio sur la zone d'activités de Fleurance.